

ÉDITO



Chères Dionysiennes, Chers Dionysiens,

Nous nous souviendrons longtemps de cet été 2022, ses fortes chaleurs, sa sécheresse, autant d'éléments qui nous amènent plus que jamais à reconsidérer nos modes de vie. Les élus de Saint-Denis-d'Anjou se mobilisent depuis de nombreuses années sur ce sujet. C'est ainsi que notre village a été précurseur en installant dès l'année 2012 un réseau chaleur avec une chaudière à bois déchiqueté qui chauffe l'ensemble du site des Mazerits. Et plus récemment, c'est le même type d'équipement qui a été installé dans le bourg pour chauffer l'école maternelle, la salle socio-culturelle et partiellement l'EHPAD. C'est un fournisseur local qui livre du bois déchiqueté majoritairement issu du bocage.

Depuis le début de ce mandat, la municipalité a installé un éclairage LED dans le bourg. Par ailleurs, nous nous apprêtons à lancer un grand chantier de rénovation énergétique de l'école élémentaire. D'autres projets porteront sur la rénovation de logements communaux. Nous nous adaptons également en travaillant d'ores et déjà pour l'année prochaine sur une nouvelle stratégie végétale. Il s'agit pour le village de s'adapter au contexte de réchauffement climatique que nous connaissons.

Ces investissements expliquent en partie la maîtrise du budget communal qui, hormis sur le carburant et le fuel, ne connaît pas de forts dépassements en fonctionnement à ce jour. Nul ne sait comment l'inflation évoluera dans le temps. Toutefois, conscients de l'impact pour chacun d'entre nous de l'inflation que nous connaissons actuellement, et tenant compte de l'intervention de l'État sur la revalorisation des bases locatives sur lesquelles s'appuient le calcul de la taxe foncière, les élus du conseil municipal ont fait le choix pour cette année 2022 de ne pas augmenter les taux du foncier bâti et non bâti par rapport à 2021. Mais cette décision n'obère en rien la volonté des élus de poursuivre les investissements de la commune pour préparer son avenir.

Dominique de Valicourt

FORUM DES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

La seconde édition du forum des associations de Saint-Denis-d'Anjou s'est tenue le 3 septembre. Dix-sept associations étaient présentes : Amicale des Sapeurs-Pompiers, APE, Badminton, Bibliothèque Municipale, Conseil Municipal Jeunes, Comité de Jumelage, De Varennes à Saint Martin, Éclair Dionysien, L'Ère de Lien, Familles Rurales, Gym Senior, Chorale Grain d'Phonie, Office Du Tourisme, Marché de Noël, Randonnées Dionysiennes, Union Sportive Dionysienne, Véritable Orchestre De Ukulélé de Saint-Denis-d'Anjou. La municipalité les remercie pour leur engagement !

Au programme de la journée : stands des associations, piscine à balles, structures gonflables, jeux en bois, pique-nique et tirage au sort. Dans le cadre du tirage au sort, cinq lots ont été offerts par la municipalité. Les gagnants ont pu choisir leur lot : quatre licences sportives (2 tennis de table, 1 foot et 1 gym sénior), ainsi qu'une place pour un spectacle de la Compagnie Ydédal.

Dionysiennes et Dionysiens, vous êtes les bienvenus pour renforcer l'équipe d'organisation pour la prochaine édition. Cet événement ne demande qu'à grandir. Votre participation à l'organisation (montage, buvette, etc.), ainsi que vos propositions d'animation sont les bienvenues !



ÉCOLES

Les écoles maternelle et élémentaire ont fait leur rentrée dans de bonnes conditions.

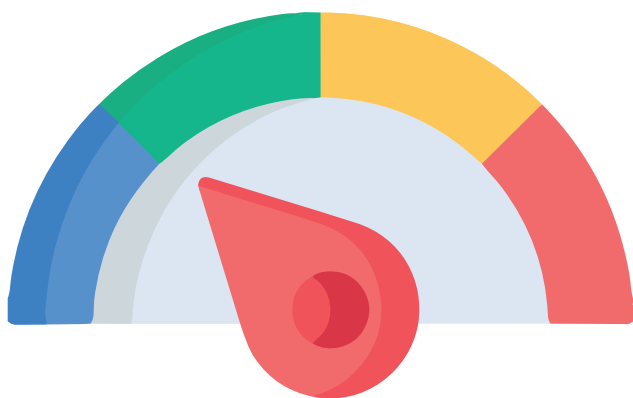
Les écoles comptent au total 120 écoliers : 44 élèves sont inscrits à l'école maternelle et 76 élèves sont inscrits à l'école élémentaire. Justine Charles-Moriarty succède à Julie Blin. C'est une année particulière qui attend les élèves et les enseignants de l'école élémentaire. Le projet de rénovation énergétique des bâtiments les plus anciens de l'école se concrétise. L'appel d'offres est en cours de lancement, la préparation du chantier est prévue fin décembre et le démarrage des travaux dans le courant du mois de janvier. Des modulaires seront installés avant cette date dans la cour de récréation pour accueillir les deux classes en travaux ainsi que la salle des enseignants. La durée du chantier est prévue sur 12 mois. Les élèves qui travaillent cette année sur le thème de l'environnement suivront de très près ce chantier !



Du côté de la cantine

Depuis la rentrée de septembre 2021, la municipalité a fait le choix de sous-traiter la fourniture des repas scolaires auprès des services du Département, via la cuisine des collèges. Comme prévu initialement, les repas de la cantine sont désormais cuisinés et livrés par la cantine du collège de Grez-en-Bouère. Le 4 octobre dernier, une animation a été organisée en présence du chef cuisinier Philippe Gasnier. Les élèves ont rencontré trois producteurs locaux : la Fromagerie du Haut Anjou de Bierné, les Vergers de la Brancherie de Longuefuye (pommes) et la Ferme Colas de Livré-la-Touche (yaourts).

CIRCULATION DANS LE BOURG



La commune a investi dans des radars pédagogiques, mis en fonctionnement depuis le mois de février dernier. Ces radars affichent aux usagers la vitesse à laquelle ils circulent avec pour objectif de faire ralentir les automobilistes. Si la vitesse est respectée, la vitesse s'affiche en vert. Si la vitesse est dépassée, une signalétique particulière, de couleur rouge est affichée, incitant le conducteur à réduire sa vitesse. Ces radars enregistrent la vitesse de passage de chaque véhicule dans les deux sens.

Les aménagements provisoires et expérimentaux ont été mis en place route de Bouère et route de Sablé-sur-Sarthe à la fin du mois de juin dernier. L'analyse des données extraites des radars pédagogiques mettent en avant une réduction de la vitesse moyenne de passage d'environ 10km/h sur la route de Sablé-sur-Sarthe, passant de 50km/h à 40km/h et d'environ 15 km/h sur la route de Bouère (65km/h pour 50km/h) après l'installation des écluses, démontrant ainsi l'efficacité des aménagements sur les vitesses de circulation.

Circulation apaisée dans le bourg

Une réunion publique destinée à présenter l'avancée des travaux de la commission extra-municipale sur la circulation apaisée dans le bourg est organisée le **mardi 25 octobre 2022 à 20h30 dans la salle socio-culturelle.**

GÉNÉRATION MAYENNE 2024

Vous êtes parent de collégien(s) ? Le Département vous rembourse 25 € pour toute inscription dans une association sportive ou culturelle pour la saison 2022-2023. Cette action vise à soutenir le tissu associatif sportif et culturel mayennais dans cette phase de reprise d'activités et à encourager les jeunes à pratiquer une activité physique ou culturelle en Mayenne,

Comment bénéficier du dispositif ?

Les bénéficiaires doivent être scolarisés dans un collège ou tout autre établissement de niveau équivalent en Mayenne (sauf cas particuliers pour des collégiens domiciliés en Mayenne scolarisés en dehors du département : sport études en dehors du département par exemple...). Les demandes de remboursement seront ouvertes à partir du jeudi 1^{er} septembre 2022 et jusqu'au lundi 31 mars 2023. Le dispositif se veut également rétroactif, pour toutes les licences de la saison 2022-2023 prises avant le 1^{er} septembre.

Les conditions :

- Une seule aide de 25 € par élève.
- Au choix, une aide à la prise de licences sportive 2022-2023, hors fédérations scolaires OU aide à l'inscription dans un conservatoire public ou une école privée ou association loi 1901 pour une des activités suivantes : musique, danse, théâtre, cirque, art de la rue, arts visuels (activité régulière : hors stage).

TU ES COLLÉGIEN ?
INSCRIS-TOI DANS UNE STRUCTURE
SPORTIVE OU CULTURELLE,
ET REJOINS LA
GÉNÉRATION
MAYENNE
2024
ON TE REMBOURSE 25€ !
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 AU 31 MARS 2023
PLUS D'INFOS SUR WWW.LAMAYENNE.FR
Le Département de la Mayenne soutient le sport et la culture !

Pour procéder à la demande de subvention, connectez-vous sur :

www.lamayenne.fr/page/generation-mayenne-2024 Tél : 02 14 74 98 01

DÉFIBRILLATEUR

La commune a prévu d'installer dans les tous prochains jours un « Défibrillateur Automatisé Externe » (DAE). Accessible en permanence, il sera situé sur le mur de la salle des sports au stade de foot. C'est la deuxième installation d'un défibrillateur sur la commune. L'EHPAD Géhère Lamotte est équipé depuis plusieurs années.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt cardiaque. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie. Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.



Sources : www.solidarites-sante.gouv.fr/

Téléchargez l'application SAUV Life et rejoignez la première communauté de plus de 630 000 « Citoyens Sauveteurs ». SAUV Life mobilise des citoyens pour qu'ils prennent en charge les arrêts cardiaques avant l'arrivée des secours. Cette dernière, entièrement gratuite et disponible dans l'Apple Store et le Google Play, permet au d'alerter les citoyens les plus proches d'un arrêt cardiaque afin qu'ils puissent intervenir le plus vite possible en attendant l'arrivée des secours.

APPEL À CANDIDATURE D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. À cet effet, la mairie recrute des agents recenseurs chargés d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

Le protocole de l'enquête a évolué. La réponse au questionnaire peut désormais se faire par internet. Au recensement de 2017, le taux de réponse sur internet a été de 55 %. La charge de l'agent recenseur est allégée. En effet, lorsque l'adresse d'une maison individuelle est associée à une boîte aux lettres distincte, l'agent recenseur aura uniquement à déposer directement dans cette boîte aux lettres la notice d'information permettant de se faire recenser par internet. Dans tous les autres cas, l'agent recenseur devra rencontrer les habitants et leur remettre en main propre la notice d'information en proposant systématiquement la réponse par internet ou en prenant rendez-vous pour la récupérer.

La collecte doit s'effectuer du lundi au samedi. L'agent doit en particulier être disponible en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.



En vue de cette mission, l'agent recenseur devra participer obligatoirement à deux demi-journées de formation dispensées par l'INSEE prévues entre le 03 janvier 2023 et le 18 janvier 2023 et effectuer une tournée de reconnaissance, obligatoire, entre celles-ci.

Toute personne intéressée par cette mission peut déposer sa candidature auprès de la mairie ou par mail : comunestdenisdanjou@orange.fr

AGENDA

AGENDA AUTOMNE 2022

Octobre

Lundi 17

Élection Conseil Municipal Jeunes



Samedi 22

Journée Citoyenne

Informations en mairie.

Mardi 25 – 20h30

Réunion publique

“Circulation Apaisée dans le bourg”

Salle socio-culturelle.

Novembre

Samedi 5 – 19h

Soirée Seventies (années 70)

Informations à l'OT ; Récompense pour toute personne costumée ce soir-là.

Salle socio-culturelle.



Vendredi 11

10h45 Commémoration.

12h30 Repas des aînés, Salle socio-culturelle.

Samedi 26 – 10h

Accueil des nouveaux dionysiens & Plantation des arbres

Vous êtes arrivés à Saint-Denis-d'Anjou depuis 2020 et n'avez pas reçu d'invitation ?

Merci de vous présenter en mairie.

Samedi 26 – 12h

Repas des Classes 2

Inscription auprès de H. V. au 06 27 88 53 49

et J. G. au 06 43 69 79 99

(sous réserve des places disponibles).

Décembre

Samedi 17

Le nouveau Marché de Noël

qui s'achèvera en musique avec restauration sous les halles.



SUIVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS DE SAINT DENIS D'ANJOU SUR



Lettre d'informations éditée par la municipalité de Saint Denis d'Anjou (53290)